



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

Plan des périmètres sanitaires et agricoles

Gorze

Echelle : 1:7 000

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
09/2020	Préscription de la procédure : DCC 28 mai 2019	
09/2020	Projet arrêté du PLUI : DCC 06 mars 2020	



Communauté de communes de Mad & Moselle
2 bis rue Henri Poincaré
54710 THIAUCOURT
REGÉNÉVILLE



- ▭ Limite communale
 - ▭ Parcelle cadastrale
 - Bâti
 - Bâtiments agricoles générant un périmètre
- Périmètre sanitaire agricole :**
- 50 mètres (Règlement sanitaire départemental)
 - 100 mètres (ICPE)

